



**Compte-rendu**  
**Comité syndical du Pays de Pontivy**  
**30 avril 2009 – 18h**  
**Salle Ellebore - Gueltas**

---

Etaient présents : ALLIOUX André, BERTHO Jean-Paul, BURBAN Jeanine, CORRIGNAN Gérard, GUILLEMET André (suppléant de Mme LE COUGAUD), GUYOT Léon, JEGAT René, JOUAN Alain, LAURENT Josiane, LE BRAZIDEC Raymond, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE LOIR Noël, LE NY Loïc (suppléant de M SUPER), LE PIPEC Pierre, MARIVAIN Joël, MOELO Serge, NIZAN Bernard, QUENTEL Jean Yves, RAMEL-FLAGEUL Françoise, ROPERS Marc, SERVEL Bruno.

Etaient excusés : FRANCOIS Gérard, LE GOUGAUD Agnès, LAUNAY Jean, SUPER Grégoire.

Autres personnes présentes :

CHAUVIN Corinne, DAVID Bernard, DUN Hervé, EVEILLARD James, HERVE Jean-Marie, LAUDRIN Catherine, LE SEYEC Gaëtan, PENSIVY Johanne, POHARDY Fanny, ROLLAND Benoit, SICHE Mélanie, TIGER Sylvie.

Autres personnes présentes :

M TOURNEUX, délégué territorial de la Poste et M FOURNIER, directeur du groupement de courrier des Vénètes.

Secrétaire de séance : M.GUYOT

En préalable, Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la réunion du 11 mars 2009 au vote.

⇒ **Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la dernière réunion**

Ordre du jour :

- Intervention de Mr TOURNEUX, représentant de la Poste
- Contrat de pays :
  - Avenant - projet supplémentaire – coordination culturelle de pays
  - Proposition de modification des règles de l'enveloppe 3
- Positionnement du Pays de Pontivy pour une expérimentation régionale sur la médecine de proximité – partenariat Région Bretagne et URML
- SCOT
- Avancement des commissions :
  - Communication : validation du logo et de la charte graphique, validation du prestataire pour le site Internet du Pays
  - Leader : calendrier et communication
  - Culture : adhésion à l'agenda 21 de la culture, calendrier des groupes de travail
  - Numérique : compte-rendu du 7 avril
- Divers

**1) Intervention de Mr TOURNEUX, représentant de la Poste**

M TOURNEUX, délégué territorial de la Poste et M FOURNIER, directeur du groupement de courrier des Vénètes ont présenté les évolutions de la Poste et répondu aux interrogations des maires présents.

A retenir, La Poste est maintenant une entreprise. Elle renforce sa compétitivité et améliore son organisation.

Ainsi, la Poste réorganise le service du courrier pour que les facteurs se complètent dans leur tournée. Elle engage un travail de dénomination et de numérotation des voies et des lieux-dits (concertation avec les maires prochainement).

Les réactions du Comité syndical :

- M PASCO, maire de Melrand, souligne le sentiment d'abandon des services de proximité des petites communes.

Réponse de M Tourneux : Là où la Poste est présente, elle restera (en prenant peut-être une autre forme – agence communale, relais poste commerçant). Il faudra prochainement trouver des solutions de maintien de service à travers le partenariat et le supracommunal. Les communautés de communes seront les prochains interlocuteurs sur ces questions.

- M OLLIVIERO, maire de Le Sourn, demande quel est le lien avec la banque postale.

Réponse de M Tourneux : La Poste compose avec ses filiales.

- M QUILLERE, maire de Bieuzy, demande comment se fera le regroupement de boîtes aux lettres.

Réponse de M Tourneux : Le regroupement se fera en fonction de la situation locale : il n'y a pas de solution unique. Mais à partir de 2011, les facteurs ne rentreront plus dans les propriétés.

- M LE BOUEDEC, maire de Guern, interroge sur la légalité des services distribués par la Poste dans le cadre des agences communales (employant du personnel communal)

Réponse de M Tourneux : tous les services sont légaux et autorisés par la loi. Une convention Etat/AMF (Association des Maires de France) clarifie d'ailleurs ceci.

## 2) Contrat de pays :

### ▪ Avenant - projet supplémentaire – coordination culturelle de pays

L'intégralité de l'enveloppe ingénierie n'a pas été mobilisée en 2008 et 2009. Il reste 24 940 € (22 617 € en 2008 et 2 323 € en 2009) qui sont à ventiler pour 80% sur l'enveloppe 2 et 20% sur l'enveloppe 3 selon les règles du contrat de pays.

Afin de ne pas remettre en cause les équilibres trouvés entre les intercommunalités, M Le Président propose d'intégrer la partie « coordination » du projet culturel (poste de Sylvie Tiger) dans l'avenant (enveloppe 2). Nous trouvons ainsi une solution pour le financement du poste culture sur 3 ans, moins mobilisatrice de crédits sur l'enveloppe 3.

Concrètement, le poste « coordination culturelle » serait donc inscrit dans l'avenant (ce qui nécessite une nouvelle délibération du comité syndical) en mobilisant 24 940 € (provenant des crédits ingénierie non mobilisés) et 13 726 € (provenant de l'enveloppe 3).

	1ère année	%	2ème année	%	3ème année	%	TOTAL	
DRAC	8 000 €	20%	6 667 €	17%	5 333 €	13%	20 000 €	17%
Région	14 222 €	36%	12 889 €	32%	11 555 €	29%	38 666 €	32%
Leader	9 778 €	24%	8 148 €	20%	6 519 €	16%	24 444 €	20%
CG								
Pays	8 000 €	20%	12 297 €	31%	16 593 €	41%	36 889 €	31%
	40 000 €		40 000 €		40 000 €		120 000 €	
aide Feader calculée sur la								
DRAC								
par habitant	0,10 €		0,16 €		0,21 €			

= 24940 € (env ingénierie bénéficiant de 22 617 € en 2008 et 2 323 € en 2009) + 13 726 € (env 3 - basculement sur env 2)

Ainsi le projet d'avenant passera à un montant global de 4 752 343 €.

Projets	Maître d'ouvrage	Montant	Aide Conseil Régional		montant affecté à avril 08	Montant mandaté à avril 08
Maison des Arts	Baud Cté	2 828 794 €	21%	591 046 €	12 960 €	3 888 €
Fond régional numérisé	Association Cartopole	117 000 €	21%	24 000 €	24 000 €	9 566 €
Anse Sordan / phase 2	Pontivy Cté	350 000 €	5%	17 500 €	17 500 €	
Salle de sports	Plumelec	1 450 100 €	21%	300 000 €	300 000 €	240 000 €
					<b>354 460 €</b>	<b>253 454 €</b>

Salle multifonction	Ville de Locminé	5 000 000 €	3%	128 420 €		
Ecole musique et danse	Pontivy Cté	3 477 051 €	14%	499 718 €		
Médiathèque	Ville de Pontivy	4 200 000 €	17%	714 000 €		
Pôle aquatique	Cté de comm Locminé	7 690 692 €	13%	1 000 000 €		
Pôle aquatique	Pontivy Cté	10 000 000 €	11%	1 128 264 €		
Pôle petite enfance	Ville de Pontivy	1 500 000 €	14%	210 000 €		
Maison des services	St Jean Brévelay Cté	1 078 929 €	9%	100 729 €		
Coordination culturelle de pays	Syndicat mixte Pays de Pontivy	120 000 €	32%	38 666 €		
		<b>37 812 566 €</b>		<b>4 752 343 €</b>		

\* Les 38 666 € proviennent des crédits non mobilisés de l'enveloppe Ingénierie en 2008 et 2009 (24940€) et de l'enveloppe 3 (13726 €)

### Synthèse répartition des crédits du contrat de pays 2006-2012

	avant avenant	après avenant
enveloppe 2	4 713 677 €	4 752 343 €
enveloppe 3	1 178 419 €	1 164 693 €
ingénierie	765 761 €	740 821 €
	<b>6 657 857 €</b>	<b>6 657 857 €</b>
enveloppe numérique	518 753 €	518 753 €
<b>TOTAL Région</b>	<b>7 176 610 €</b>	<b>7 176 610 €</b>

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'intégration de la coordination culturelle à l'avenant du Contrat de Pays et les modifications de montant entre les enveloppes ingénierie, 2 et 3.**

#### ▪ Proposition de modification des règles de l'enveloppe 3

- La Région Bretagne n'ayant pas maintenu de ligne de cofinancement Leader, les pays doivent composer avec l'enveloppe 3 pour trouver des cofinancements publics. Cette nouvelle donne incite à revoir les critères fixés par le pays en 2007 pour faciliter le montage de projets avec le dispositif Leader, pour :

- ne pas pénaliser les acteurs en leur imposant 40% d'autofinancement (pour certains projets, cela pourrait bloquer la mise en œuvre des actions)
- faciliter le montage financier des projets (respect 45% aide publique française – 55% aide européenne).

- Plusieurs communes ont soulevé la difficulté du subventionnement à 15% dans la limite de 60% des fonds publics

#### Modifications proposées :

- Passer le taux d'aide publique maximum de 60% à 80%.

- Passer le taux de subvention régionale de 15% à 40% (la contre-partie publique maximale pour mobiliser du Leader ne dépassera pas 36% - il est proposé d'arrondir à 40%).
- Garder une limite de subvention à savoir :
  - o Passer de 30 000 € à 20 000 € pour projets innovants. Cette baisse de seuil permettra de soutenir plus de projets.
  - o 30 000 € pour projets petite enfance et 1/canton
  - o 25 000 € par commune de moins de 2 000 habitants.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification des règles de l'enveloppe 3, détaillée ci-dessus.**

### **3) Positionnement du Pays de Pontivy pour une expérimentation régionale sur la médecine de proximité – partenariat Région Bretagne et Union Régionale des Médecins Libéraux**

Rapporteur : Noel LE LOIR

L'URML soutenue par le Conseil régional\* propose de mettre en place, en lien avec les médecins libéraux et les élus locaux, une vaste enquête de terrain au niveau des Pays.

Cette première étape permettra d'engager une dynamique d'organisation professionnelle entre médecins, généralistes et spécialistes autour d'un projet commun, et de renforcer la concertation entre les médecins libéraux et les élus locaux. Ce travail devrait aboutir à l'élaboration d'un schéma explicite d'organisation visant à aider les acteurs locaux dans leurs prises de décision.

Ce projet territorial de santé, visant d'abord la mise en réseau des professionnels médicaux, peut déboucher sur la création de maison de santé pluridisciplinaire, le maillage avec les hôpitaux de proximité, le maillage du réseau de professionnels de santé.

Cette expérimentation est envisagée sur 5 pays : le COB, Pontivy, Ploërmel, Fougères et Guingamp.

Le Bureau a manifesté son intérêt pour cette action auprès du Conseil régional de Bretagne.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement dans cette action.**

### **4) SCOT**

M le Président rappelle les échanges sur ce dossier lors du Comité syndical du 11 mars dernier. Depuis, Baud Communauté a écrit à Pontivy Communauté pour lui signifier son intérêt pour un SCOT à l'échelle du pays et lui demander de revoir le périmètre défini par Pontivy Communauté.

La Communauté de communes du pays de Locminé a réalisé la même démarche auprès de Pontivy Communauté.

St Jean Brévelay Communauté et Moréac enclenchent des démarches similaires.

M Le Président fait part de la rencontre M LE ROCH, Président de Pontivy Communauté, accompagné de M BERTHO et M DAVID, A cette occasion, M LE ROCH a fait état des courriers adressés par les intercommunalités de Baud et de Locminé pour étendre le périmètre du SCOT, précisé que le périmètre pouvait être modifié et qu'il était ouvert à toute discussion.

Mme Le Sous-Préfet se réjouit de l'évolution de ce dossier : le périmètre du pays s'avère le plus approprié dans un premier temps. Il faudra envisager des ponts avec Loudéac pour tendre vers la solution proposée par les Conseils de développement. Elle préconise également d'envisager un pilotage souple, pragmatique et léger.

M Le Président propose qu'un comité de pilotage soit mis en place et un comité technique piloté par la directrice du pays et les directeurs des intercommunalités.

**5) Avancement des commissions :**

**a) Communication : validation du logo et de la charte graphique, validation du prestataire pour le site Internet du Pays**

Rapporteur : Jean-Paul BERTHO

Logo et charte graphique réalisés par l'entreprise Célinecréa

Explications du logo : Le petit bonhomme symbolise la population. On peut également y voir une forme de maison symbolisant l'habitat, le territoire. Les 4 couleurs différencient les communautés de communes composant le Pays.

La charte graphique est finalisée : logo, déclinaison sur papier entête – enveloppe – carte de visite.

Il reste à réaliser la trame de la lettre d'information et la signalétique extérieure.

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le logo et la charte graphique.**

Site internet de pays

A la fin des auditions, le groupe a choisi Web Raccourci pour les raisons suivantes :

- coût de prestation dans l'enveloppe budgétaire prévue.
- qualité graphique supérieure.
- fonctionnalité dans la mise à jour des informations

Le Bureau propose de retenir Web Raccourci pour un montant de 11 219 € (sans achat du nom de domaine et comptes e-mails déjà propriétés du pays).

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le choix du prestataire RACCOURCI WEB, compte-tenu du coût proposé, de la qualité graphique et de la fonctionnalité de la mise à jour des informations.**

Plan de financement du site internet

FINANCEMENTS TTC		
Syndicat mixte	2 244 €	20%
Enveloppe Numérique Contrat pays Région	4 039 €	36%
Leader (co-financement sur la subvention régionale)	4 936 €	44%
TOTAL	11 219 €	100%

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et sollicite les subventions auprès du Conseil régional de Bretagne et du dispositif Leader.**

**b) Leader : calendrier et communication**

Rapporteur : Serge MOELO

M MOELO détaille le calendrier des réunions et le plan de communication pour lancer le programme Leader.

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le plan de communication Leader.**

**c) Culture : adhésion à l'agenda 21 de la culture, calendrier des groupes de travail**

Rapporteur : Françoise RAMEL-FLAGEUL

**Proposition d'adhérer à l'agenda 21 de la culture**

Explications sur l'agenda 21, l'agenda 21 de la culture et les engagements que cela implique.

Adhésion gratuite.

**Calendrier des groupes de travail**

La passation officielle entre le Conseil de développement et le Syndicat a été faite lors de l'AG du 25 avril. Les acteurs culturels étaient nombreux et volontaires pour contribuer au projet culturel de pays.

Les groupes de travail peuvent donc s'enclencher.

1<sup>er</sup> groupe de travail se réunira le 18 mai.

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion à l'agenda 21 de la culture.**

**d) Numérique : compte-rendu du 7 avril**

Rapporteur : Marc ROPERS, en l'absence de Grégoire SUPER

Principales conclusions :

Compte-tenu du peu d'informations sur le projet départemental (notamment les améliorations concrètes sur le pays de Pontivy), le groupe de travail décide d'attendre la fin de la procédure de négociation pour prendre une décision, autrement dit juin 2009 (session fin juin – vote du CG56)

L'ensemble du groupe de travail rappelle et renforce la position du Comité syndical du 21 janvier 2009 : le Pays n'a pas à se substituer à l'Etat pour desservir le centre hospitalier.

Le groupe de travail décide d'écrire au CG56 pour savoir s'il dispose d'un état des lieux des réseaux, dans l'optique de ne pas financer un état des lieux qui existerait déjà

Le groupe de travail souhaite associer à la prochaine rencontre les personnes qui utilisent un SIG sur le territoire (CG56, intercommunalités, communes) pour étudier les possibilités de mutualisation.

Le groupe de travail propose une intervention du cabinet PMP pour étudier dans le détail les propositions faites en décembre 2008.

**En conclusion, le groupe de travail décide d'attendre la communication officielle du projet du CG56 pour avancer et d'inviter les représentants pour une présentation.**

**6) Divers**

- Tableau des effectifs du personnel 2009

Grade	Nombre	Filière
<b>Agent titulaire</b>		
Attaché territorial	1	Administratif
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Administratif
<b>Agent non titulaire</b>		
Chargé de mission	2	Administratif

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le tableau des effectifs pour 2009.**

- mise en place d'un groupe de suivi de l'animation autour des produits locaux

Appel aux volontaires pour lancer cette animation (1 élu par intercommunalité – mobilisation de 5 mois)

Lancement groupe de suivi : lundi 25 mai 2009 – 19H30

Réunion de synthèse des animations – groupe de suivi : lundi 22 juin 2009 – 19H30

M Le Président propose d'interroger les intercommunalités pour avoir un élu qui suive cette animation.

- Envoi des convocations aux réunions du Comité par mail : avis du Comité syndical

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'envoi des invitations du Comité syndical par mail.** Les dossiers seront expédiés par courrier.

- prochain comité local – 5 mai 2009 de 15H à 17H

Pour étudier les projets suivants : école publique de Moustoir-Remungol, école publique de Melrand, salle de sport de Réguiny, ingénierie de pays

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.